

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

107020

Déclaration de Maladie : N° P19-0000170

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8781

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HOUSSAINI HAMZA Date de naissance : 03/10/1970

Adresse : 64 RÉS A LAS AAPT 14 MAZOLA CASA

Tél. : 0669 82 89 35 Total des frais engagés : # 605,20 DT Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08 MARS 2022

Nom et prénom du malade : HOUSSAINI HAMZA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Parent

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



CABINET DE PEDIATRIE ET D'ALLERGOLOGIE

عيادة طب الأطفال و الحساسية

Docteur Abdelkhalek ZAHOUANI

Spécialiste en Pédiatrie et Allergologie

Asthme - Allergies dermatologiques et Alimentaires

Lauréat du C.H.U. Averroes

Ancien Chef de Service

الدكتور عبد الخالق زهوانى

إختصاصي في طب الأطفال والرضع

الضيق وأمراض الحساسية الجلدية والغذائية

خريج المركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد

رئيس مصلحة سابقا

08 MARS 2022

234,90

(AS)

- Budene Spor
1 bouteille x 2 ml

45,30

(AS)

- Ivela Spor
1 bouteille x 2 ml

55,00

(AS)

- Kutez W.
1 bouteille x 2 ml

20,90

(AS)

- Vit D₃
1 bouteille x 2 ml

355,20

LOT:070R007A EXP:07/23

PPV:234DH00

POSOLOGIE:
• Adulte : 15 ml trois fois par jour
• Enfant : 5 à 10 ml trois fois par jour selon l'âge

PPC : 55,00 DH

CODE NO / DU CODE
MHD/DRUGS/A/FU-146
BNO/No L01 CK-101F
MPD/IFAB 05/2020
EXP: 05/2024
(01)189011803230
(2)1YY7YCKD283XZDCX



Dr. Abdelkhalek
Pédiatre - Allergologue
Imme Communal Angle Bd Sidi
Abderrahmane & Route J. Azemmour
tél : 05 22 91 43 33 / 05 22 89 44 20
Casablanca

Lot N° : 0008 N 116
FAB : 10 - 2019
EXP : 10 - 2022 -
PPV : 45DH30

طريق أزمور زمامرة - زاوية باب سidi Abderrahmane & Route J. Azemmour

1er Etage N° 6 - Casablanca - Tél.: 05 22 91 43 33 / 06 63 48 11 21

الهاتف : E-mail : abd.zahouani@gmail.com

Formulation à base de plantes